

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 19 septembre 2014

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 13

INSTRUCTION N° 0-8437-2014/DEF/DPMM/DFI
portant abrogation d'un texte.

Du 20 août 2014

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : bureau « *droits financiers individuels* ».

INSTRUCTION N° 0-8437-2014/DEF/DPMM/DFI portant abrogation d'un texte.

Du 20 août 2014

NOR D E F B 1 4 5 1 5 3 0 J

Référence :

Décision du 20 février 2014 (n.i. BO ; JO n° 45 du 22 février 2014, texte n° 31).

Texte abrogé :

Instruction n° 689/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 15 juin 1994 (BOC, p. 2420 ; BOEM 523-0.3) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 46 du 19 septembre 2014, texte 13.

L'instruction n° 689/DEF/DCCM/ADM/SDPS du 15 juin 1994 modifiée, relative à l'administration financière du personnel militaire de la marine : recueil, transmission et traitement des données est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur adjoint du personnel militaire de la marine,*

Benoît LUGAN.